

# Mutuelles : comment la MGEN se prépare à la réforme de la PSC

*PROPOS RECUEILLIS PAR MAXIME FRANÇOIS ET FRANÇOIS LIMOGÉ*

## La stratégie sur la fonction publique d'État

**Matthias Savignac.** Nous sommes en train de nous organiser afin de répondre aux appels d'offres ministériels sur tous nos champs historiques - Éducation nationale, Enseignement supérieur, Recherche, Culture et Sports - ainsi que les Affaires sociales et la Transition écologique, où nous sommes référencés depuis 2018. Et nous sommes en réflexion sur d'autres ministères. Nous portons une conviction simple : les mutuelles historiques des fonctions publiques connaissent leurs publics et sont légitimes. Si elles n'étaient pas retenues, cela les fragiliserait dans leur ensemble.

Il y a des rapprochements initiés, mais le choix est lourd, notamment pour les petites mutuelles, qui craignent le risque hégémonique ou de dissolution. Et aucune ne veut être la première à figer son sort. C'est pourquoi nous réfléchissons aux coopérations avec d'autres mutuelles, qui nous renforceront collectivement.

**Fabrice Heyriès.** Les périmètres de développement au sein de Vyv sont clairement tracés. Harmonie Mutuelle devrait ainsi se positionner sur la Défense et l'Agriculture. Notre objectif est de trouver des partenaires extérieurs au groupe afin de nouer des alliances équilibrées. Par exemple, la Mutuelle des affaires étrangères et européennes (MAEE) a fait le choix de s'appuyer sur la [MGEN](#) : elle conserve son identité, sa gouvernance, mais nous assurerons la gestion de ses prestations.

## Tous les fonctionnaires couverts en santé

La réforme de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires, dite PSC, a été annoncée fin 2020 par Amélie de Montchalin, alors ministre de la Fonction publique. Concernant l'État, les textes, notamment l'ordonnance du 17 février 2021 et l'accord sur la santé du 26 janvier 2022 signé par tous les syndicats, prévoient l'obligation pour l'employeur de cofinancer au moins 50 % de la couverture santé des quelque 2,5 millions de fonctionnaires à partir de 2024, à l'issue des référencements en cours, et au plus tard en 2026. Le panier de soins minimal, calqué sur celui du privé, peut être amélioré par accord collectif dans les ministères. La réforme couvre aussi les retraités. Une négociation est en cours entre les partenaires sociaux sur la prévoyance statutaire et complémentaire.

La procédure d'appel d'offres va peser sur les tarifs et les niveaux de frais et nous sommes les seuls à disposer d'un outil industriel capable de traiter de grosses séries. Et dans le même temps, les

mutuelles historiques des autres ministères sont celles qui connaissent le mieux les spécificités des personnels qu'elles couvrent. Nous regardons donc partout où ce type d'alliance pourrait être pertinent : Intérieur, services du Premier ministre, DGAC, Justice... dont les échéances approchent.

### **Appels d'offres : des convictions...**

**M. S.** J'ai la conviction que toutes les mutuelles de fonctionnaires partagent le même sens de l'engagement au service de la Fonction publique. Les ministères défendent le jeu de la concurrence, mais si les mutuelles historiques arrivent à s'entendre, alors elles s'ouvriront des conditions favorables. Nous connaissons nos populations et nous sommes les mieux placés pour prendre en charge leur couverture sociale.

**F. H.** Trois critères seront au minimum essentiels dans les appels d'offres : les tarifs, la qualité de service, ainsi que des services spécialement adaptés aux adhérents. Chaque population affinitaire a des besoins spécifiques : prévention, action sociale et d'autres services. C'est pourquoi notre dernière campagne de communication met en avant notre positionnement de première mutuelle des agents du service public et qu'elle insiste sur les assurances et les services spécifiques déployés, à l'image de l'application Vocal'iz pour les enseignants.

### **... et des incertitudes**

**F. H.** Si l'on reste sur la logique d'Amélie de Montchalin (ex-ministre de la Transformation et de la Fonction publique), le [ministère](#) de l'Éducation nationale devrait appliquer la réforme au 1er janvier 2025, avec un lancement de l'appel d'offres en 2024. Nous n'avons aucune information sur le lotissement du contrat. Le ministère n'a jamais pris la parole sur ce sujet. Le découpage s'avère surtout un souhait des assureurs.

**M. S.** La réforme prévoit pour les agents retraités un dispositif différent de celui du secteur privé : leur cotisation sera figée à terme à 175 % de la cotisation des actifs là où, dans le privé, les tarifs sont déplafonnés au-delà de deux ans. Une disposition qui peut faire réfléchir les assureurs, dans la mesure où elle crée de réelles incertitudes.

### **La mutuelle MGEN**

Ministères de référence : Éducation nationale, Enseignement supérieur, Recherche, Culture, Sports, Transition écologique et solidaire

2,3 Md€ de chiffre d'affaires

Plus de 4 millions de personnes protégées

5 500 employés (activités assurances, système d'information et siège)

Membre du Groupe Vyv

Siège social : Paris

## **Le métier d'assureur collectif**

**F. H.** La PSC entraîne deux évolutions majeures. Nous serons demain un assureur collectif, ce qui exige des changements dans nos métiers, notre organisation, nos systèmes d'information - avec l'acquisition du progiciel Activ'Infinite de Cegedim - et notre réseau de distribution. Il implique aussi, en termes de compétitivité, une réduction de nos coûts de gestion, notamment sur l'immobilier, les achats et le poste du personnel (lire page suivante). Sur ce point, nous avons ciblé une baisse d'effectifs de 15 à 20 %, soit 800 à 1 000 postes en moins, dont 500 sur la gestion, et cela uniquement par la voie des départs naturels d'ici à 2027. Depuis 2020, nos effectifs de gestion ont déjà été réduits de 200 postes.

Pour autant, la cible s'ajuste à mesure que les informations arrivent. Nous devons être prudents: si la MGEN gagne l'appel d'offres pour l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, nous devons faire face à une forte activité sur 2024 et 2025, avec l'affiliation de plus d'un million de personnes et l'accueil à maintenir. Nous ne baisserons pas les coûts de gestion au détriment de la qualité de service.

## **Les nouveaux outils de gestion du RC... et du RO**

**F. H.** Activ'Infinite est en cours de déploiement, nous devrions souscrire fin 2023-début 2024 nos premiers contrats sur ce progiciel de Cegedim conçu pour le collectif et l'individuel, avec l'objectif d'arrêter, à terme, notre système de gestion interne Orion. Mais nous souhaitons continuer à gérer nos adhérents en interne avec nos équipes, en France. C'est peut-être ce qui nous différencie des autres assureurs. Nous entendons maîtriser notre qualité de service et piloter la performance.

**M. S.** Pour autant, la demande du conseil d'administration est claire: l'arrêt d'Orion ne remet pas en cause notre gestion du régime obligatoire des fonctionnaires par délégation. La réflexion serait de poursuivre la gestion de la Sécurité sociale des personnels des ministères de l'Éducation nationale, de la Transition écologique et des Affaires étrangères et européennes via l'outil de la Caisse nationale d'assurance maladie ([Cnam](#)), avec qui nous sommes en discussion.

## **L'évolution de la distribution**

**M. S.** La MGEN dispose historiquement d'un maillage territorial fort, avec 102 sections départementales, des points et des espaces d'accueil. C'est dans ce réseau que s'organisent l'accueil des nouveaux agents, la pédagogie sur leur couverture sociale et la souscription de contrats. Que le contrat soit collectif ou individuel, les adhérents auront des questions. Ce qui était une force hier le restera demain. Nos adhérents sont exigeants, ils ont besoin d'un accompagnement et demeurent attachés au contact physique, même si nous proposons aussi des canaux digitaux et téléphoniques.

**F. H.** Le passage au contrat collectif santé va réorienter nos conseillers mutualistes sur le multiéquipement de nos adhérents en prévoyance, épargne et retraite, etc. Mais pas d'IARD, car nous ne souhaitons pas concurrencer nos amis de la [Maif](#) sur ce terrain.

## **La prévoyance**

**M. S.** La MGEN propose aujourd'hui une offre couplée santé-prévoyance. Si la complémentaire santé bascule demain sous contrat collectif, la prévoyance devrait rester sur le terrain de l'individuel. Nous devons alors déployer un effort de pédagogie : les agents du public pensent, à tort, qu'ils sont mieux protégés que les actifs du privé. Pourtant, non seulement ils sont aujourd'hui moins bien couverts (surreprésentation dans les coûts liés à l'imprévoyance et la retraite pour invalidité), mais la réforme des retraites va aussi peser sur les équilibres.

**F. H.** La future configuration reste incertaine. Plusieurs schémas sont possibles pour la prévoyance : libre adhésion, référencement, contrat collectif... L'important est que les fonctionnaires ne se retrouvent pas demain moins bien couverts qu'aujourd'hui.

### **Frais de gestion : un effort sur les effectifs**

Objectif cible : réduire de 15 à 20 % les effectifs, soit entre 800 et 1 000 ETP (équivalents temps plein)

Secteurs concernés : la gestion (environ - 500 ETP, déjà 200 réalisés), le siège, les SI et le réseau de distribution (entre - 300 et - 500 ETP)

Méthode : non-remplacement des départs naturels

Calendrier : non précisé